

11-15 ans

INSCRIPTION EN LIGNE

# SÉJOUR SPORT ET NATURE

27-30 AVRIL 2026  
BASE DÉPARTEMENTALE DE SÉRÉNAC- TARN (81)



**Descriptif du site :** La base départementale de Sérénac, située dans le département du Tarn, est un centre d'hébergement, installé au cœur d'une forêt départementale, de 200 ha, sur le plateau du Ségala, à environ 20 km d'Albi. Elle constitue un espace naturel dédié aux activités sportives, éducatives et de découverte de l'environnement.

**Réunion d'information :**  
**Jeu**di 16 avril 2026 à 18h00  
au PIJ d'Argelès-sur-Mer

*Cette réunion s'adresse à toutes les familles concernées et à tous les jeunes inscrits sur le séjour afin de présenter le séjour et les activités prévues, présenter le règlement intérieur et les modalités d'organisation. Elle s'avère indispensable à l'inscription de l'enfant.*



### Les objectifs du séjour

- Vivre des vacances enrichissantes à travers la découverte et les activités de pleine nature
- Développer l'autonomie et le sens des responsabilités
- Favoriser le respect des autres et la vie en collectivité
- Sensibiliser aux valeurs citoyennes et à l'environnement

### Les activités principales

- VTT
- Archery tag
- Course D'orientation
- Randonnées
- Tir à l'arc
- Visites de Cordes-sur-ciel, et du centre-ville d'Albi
- Veillées à thème

**CHACQUE ENFANT DOIT AMENER SON PIQUE-NIQUE POUR LE REPAS DU 1ER MIDI**



### Le trousseau à amener par l'enfant

- **Nécessaire de toilette :** gel douche, shampoing, brosse à cheveux, gant de toilette, serviette de toilette, serviette de table, brosse à dent et dentifrice.
- **Couchage :** pyjama, drap-housse 90 x 190 cm, taie d'oreiller, sac de couchage, lampe de poche.
- **Changes pour 4 jours :** sous-vêtements, tee-shirts, pulls ou sweats, pantalons, shorts, gilets, vestes, 1 paire de tongs ou chaussons pour les chambres, 1 paire de tennis et 1 paire de chaussures de marche (prévoir 2 paires), 1 KWAY.

Les enfants ne doivent pas être en possession d'objets de valeur lors du séjour.

### Santé : (Cf. Règlement intérieur)

Aucun médicament ne sera administré à un enfant sans certificat médical mentionnant la durée et la posologie du traitement.  
*Les PAI sont à remettre à l'équipe d'animation avant le départ.*

**Les téléphones portables ne sont pas autorisés lors de ce séjour.**  
**L'équipe d'animation reste joignable en cas d'urgence au numéro suivant : 06 76 60 62 79**

**L'équipe d'animation** est composée de :  
• 1 directrice et 3 animateurs diplômés

**L'heure et le lieu de départ**  
**LUNDI 27 Avril 2026 à 9h00**, au Point Jeunes d'Argelès-sur-Mer : l'accueil est organisé à partir de 8h30.

**L'heure et le lieu d'arrivée**  
**JEUDI 30 Avril 2026 à 18h00**, au Point Jeunes d'Argelès-sur-Mer.

**Attention !**  
**Un responsable légal (ou adulte identifié) doit obligatoirement accompagner l'enfant le jour du départ et venir le récupérer à l'arrivée du séjour.**

**Directeur du séjour Alexandra ROMAN**  
**06.76.60.62.79 | pij.port-vendres@cc-acvi.com**

**À contacter en cas d'urgence uniquement.**